plus cultivé. Messieurs les professeurs auront tous à cœur d'entretenir et de développer leurs connaissances par un travail assidu; ils suivront le mouvement des idées et surtout les progrès de la science qu'ils enseignent se rappelant que c'est un devoir de justice pour chacun d'entretenir ct de développer les connaissances nécessaires à son enseignement. Les questions de pédagogie et de psychologie appliquée sont à l'ordre du jour; les maîtres ne resteront pas étrangers à ces sciences qui peuvent leur rendre d'utiles services.

ART. 4. — Pour obtenir le respect de la jeunesse, rendre utile et digne l'important ministère qu'ils remplissent auprès d'elle, pour exercer sur l'âme des élèves unc influence morale et religieuse définitive, les prêtres sont tenus à cette vie grave et sainte, qui est la plus éloquente des leçons; il faut qu'ils aient et manifestent une foi très intense, seule capable d'éveiller et d'affermir la foi.

Les professeurs doivent s'appliquer avec d'autant plus de soin à conserver l'esprit sacerdotal, que les études auxquelles ils se livrent sont de nature à les en distraire davantage. C'est par une fidélité absolue à toutes leurs obligations de prêtres qu'ils se mettront en garde contre le péril du naturalisme.

Que tous les directeurs et professeurs soient done fidèles à l'oraison mentale et aux autres exercices de piété; qu'ils s'aequittent avec grand respect, attention d'esprit et dévotion de eœur, du devoir de la récitation du bréviaire et de la célébration de la sainte messe, qu'ils diront à une heure convenable et régulière; qu'ils s'approchent du sacrement de pénitence tous les huit ou quinze jours; qu'ils portent exactement la tonsure et l'habit ecclésiastique; qu'ils soient attentifs partout et toujours à pratiquer les vertus de sobriété et de tempérance; que selon les prescriptions du saint Concile de Trente, dans leur vêtement, leur extérieur, leur démarche, leurs paroles en toute eirconstance, ils ne laissent rien paraître qui ne soit grave, digne et religieux.